

Rapport annuel

SIAEP DE SAINT-PIERRE EGLISE

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	10
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION	12
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	13
■	QUALITE DE L'EAU	13
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	17
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	18
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	19
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	19
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	19
■	AMORTISSEMENTS REALISES	19
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	20
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	20
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	21
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	21
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	21

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE SAINT-PIERRE EGLISE regroupe les communes de CARNEVILLE, COSQUEVILLE, FERMANVILLE, GONNEVILLE, MAUPERTUS-SUR-MER et SAINT-PIERRE EGLISE.

Elle dessert en outre (au moins partiellement) THEVILLE -

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

5 124 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en gérance. Le gérant est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2012. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Secours	C.C. DE LA SAIRE	Provient du réservoir de Belleville (Commune de GONNEVILLE) Volume moyen estimé : 4000 m ³ /an Tarif : 0,64 €HT/m ³		
Convention d'Import Permanent	C.C. DE LA SAIRE			

■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Prélèvement 2013 [m ³]	Prélèvement 2014 [m ³]	Variation 2013/2014
Forage F1 de Pont-Aubin THEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	25	147 856	200 872	+35,86 %
Captage S1 Boutron BRILLEVAST Prélèvement en nappe souterraine	15			
Captages du Hameau Cauchon GONNEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	15			
Captage S2 du Hameau Cauchon GONNEVILLE	15	212 367	136 757	-35,60 %
Forage F1 de la Vallée GONNEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	20			
Total des prélèvements [m³]		360 223	337 629	-6,27 %

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]
C.C. DE LA SAIRE	459	455

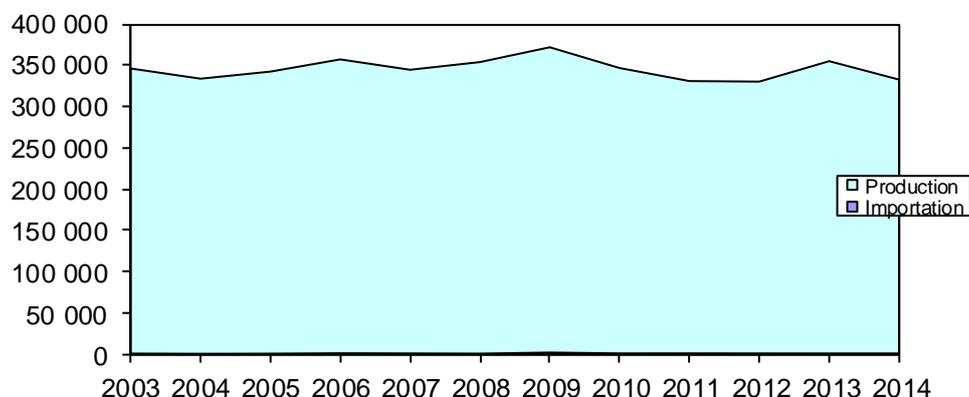
- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014
Usine du Moulin des Corvées GONNEVILLE Traitement complet	900	354 579	332 234	-6,30 %
Station de Pont Aubin Traitement complet	726			

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation
Ressources propres	354 579	332 234	-6,30 %
Importations	459	455	-0,87 %
Total général	355 038	332 689	-6,29 %

- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*

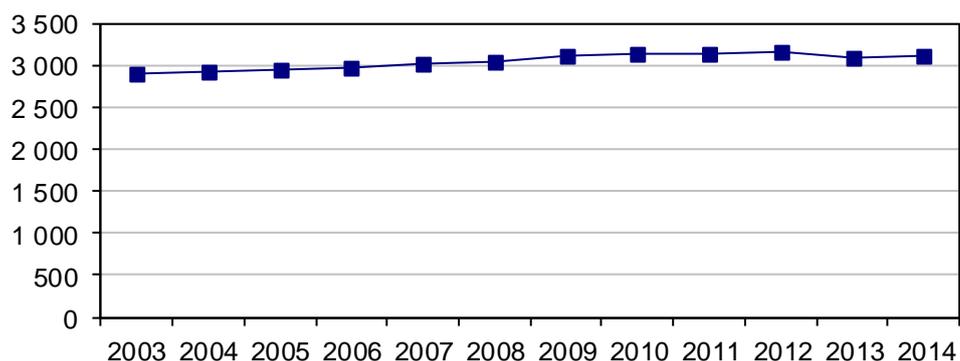


■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 097	3 126	+0,94 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
Nombre total d'abonnements	3 100	3 129	+0,94 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Evolution du nombre total d'abonnements



- Répartition des abonnés par commune

CARNEVILLE	137
COSQUEVILLE	405
FERMANVILLE	1 043
GONNEVILLE	412
MAUPERTUS-SUR-MER	169
SAINT-PIERRE EGLISE	951
THEVILLE	12
Total des abonnés	3 129

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

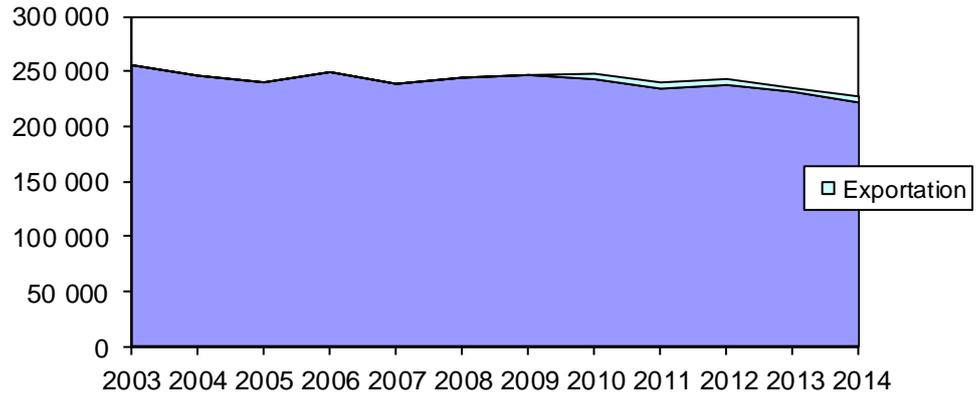
Volumes [m ³]	2013	2014	Variation
Volume produit	354 579	332 234	-6,30 %
Volume importé	459	455	-0,87 %
Volume exporté	- 3 402	- 5 516	+62,14 %
Volume mis en distribution	351 636	327 173	-6,96 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	228 125	218 679	-4,14 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 214	2 897	-9,86 %
Volume total vendu aux abonnés	231 339	221 576	-4,22 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 70 m³ par an. Elle était de 74 m³ en 2013.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2013 [m ³]	Exporté en 2014 [m ³]
C.C. DE LA SAIRE	3 402	5 516
Volume total exporté	- 3 402	- 5 516

• Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	137,5	140,6	+2,27 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
07/10/2009	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2010
10/11/2010	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2011
26/10/2011	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2012
21/11/2012	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2013
29/10/2013	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2014
28/10/2014	Tarifs de vente d'eau applicables au 1er Janvier 2015

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ REMUNERATION DU GERANT

La rémunération de la société VEOLIA EAU est fixée par le contrat de gérance et indexée annuellement par application aux prix de base d'un coefficient défini au contrat.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,2400	0,2200

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,00	65,00	+8,33 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	1,31	1,31	0,00 %
	N° 2 (41 à 100 m ³)	1,16	1,16	0,00 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	1,03	1,03	0,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,82	0,82	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m ³)	0,71	0,71	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Collectivité	202,60	207,60	+2,47 %
TVA	11,14	11,42	+2,51 %
Total [€ TTC]	213,74	219,02	+2,47 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,47 %

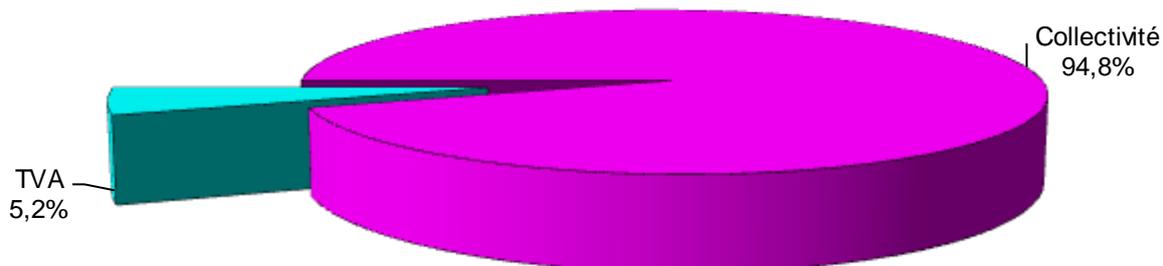
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,83 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

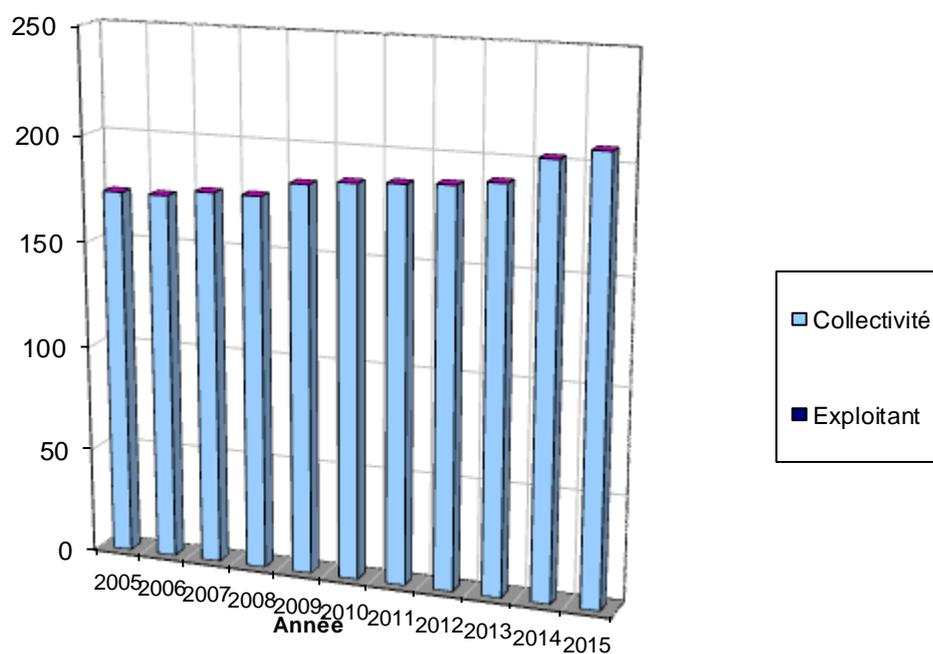
Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	173,60	0,00	173,60
2006	173,60	0,00	173,60
2007	176,60	0,00	176,60
2008	176,60	0,00	176,60
2009	183,60	0,00	183,60
2010	185,80	0,00	185,80
2011	187,00	0,00	187,00
2012	188,20	0,00	188,20
2013	190,60	0,00	190,60
2014	202,60	0,00	202,60
2015	207,60	0,00	207,60



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	60,00	65,00	+8,33 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 40 m ³)	1,31	1,31	0,00 %
	N° 2 (41 à 100 m ³)	1,16	1,16	0,00 %
	N° 3 (101 à 500 m ³)	1,03	1,03	0,00 %
	N° 4 (501 à 1 000 m ³)	0,82	0,82	0,00 %
	N° 5 (au-delà de 1 000 m ³)	0,71	0,71	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de pollution domestique	0,24	0,22	-8,33 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Collectivité	202,60	207,60	+2,47 %
Redevance de pollution domestique	28,80	26,40	-8,33 %
TVA	12,73	12,87	+1,10 %
Total [€ TTC]	244,13	246,87	+1,12 %

Variation COLLECTIVITE (HT)
+2,47 %

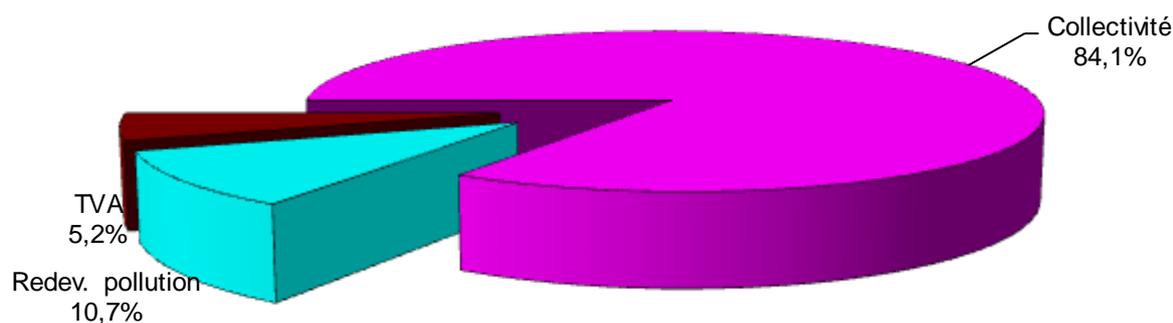
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,06 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l

Répartition au 1er janvier 2015



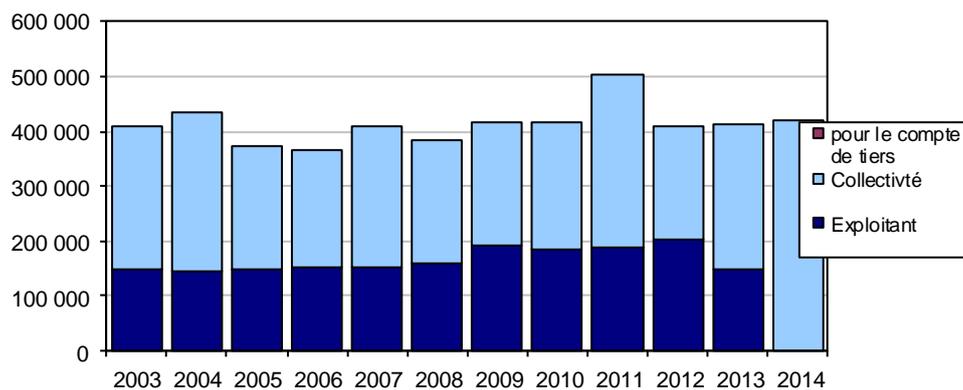
■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	413 676,05 €	421 101,01 €	+1,79 %
Total recettes de vente d'eau	413 676,05 €	421 101,01 €	+1,79 %
Autres recettes			
Autres recettes	3 468,80 €	2 177,28 €	
Total des recettes	417 144,85 €	423 278,29 €	

- Part reversée au gérant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	147 744,00 €		
Total recettes de vente d'eau	147 744,00 €	0,00 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	28	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	28	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Captage S1 Boutron

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captage S1 du Hameau Cauchon

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Captage S2 du Hameau Cauchon

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Captages du Hameau Cauchon

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Forage F1 de la Vallée

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Forage F1 de Pont-Aubin

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

Import d'eau traitée depuis C.C. DE LA SAIRE

➔	100 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
---	-------	---

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

100 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des

ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

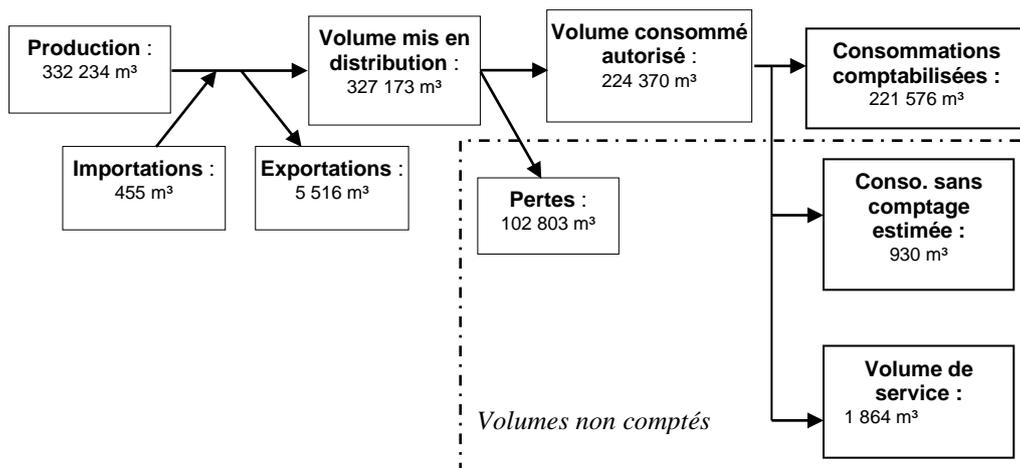
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	73

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 930 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 864 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	74,9 %	73,4 %	74,9 %	66,9 %	69,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,9	1,8	1,7	2,4	2,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,7	1,7	1,6	2,3	2,0

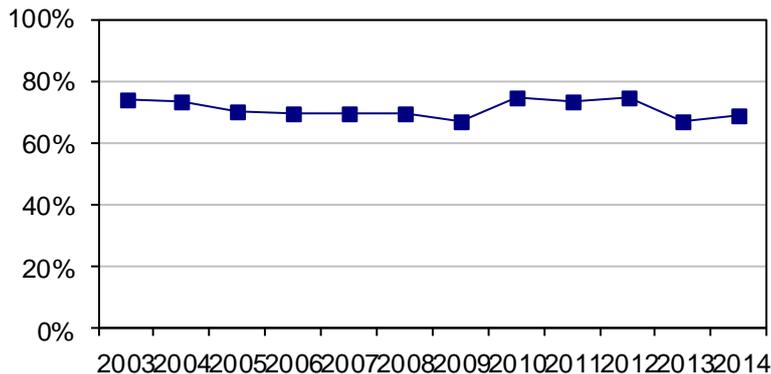
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

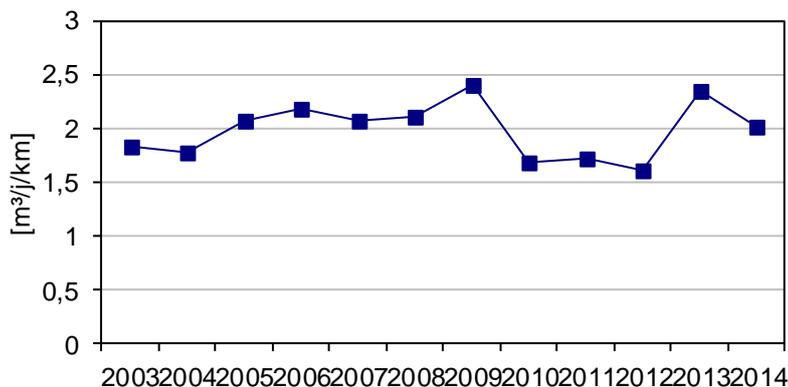
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	5,0	4,7	4,8	4,7	4,5
Seuil de rendement [%]	66,0 %	65,9 %	66,0 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,100	0,790	1,320	0	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,5 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2013	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	-	0 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	354 086,03 €	297 883,06 €
Remboursements au cours de l'exercice	40 540,03 €	39 654,70 €
dont en intérêts	12 438,54 €	11 553,22 €
dont en capital	28 101,49 €	28 101,48 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	100 565,36 €	102 120,35 €	114 847,00 €	114 846,74 €	124 249,07 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement conduites ST-PIERRE EGLISE (2015)	270 000 €		
Renouvellement conduites COSQUEVILLE (2016)	300 000 €		
Poursuite de la recherche en eau	30 000 €	24 000 €	

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Néant.

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues		0
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant.